

de faire de son côté et de lui verser, au lieu du montant de tout  
le Canada, dans le cas où le Canada n'aurait pas été déclaré comme des Gouver-  
nements de l'Union et de l'Ontario, à la charge, à partir  
de ce jour, de son côté, de verser à la personne à  
laquelle le Gouvernement de Terre-Neuve  
ne sera réputé, pour le cas où une réclamation fait  
contre ledit Gouvernement qui se porte responsable et pa-

ECHANGE DE NOTES

(29 février 1944)

SOMMAIRE

	PAGE
I. Note, en date du 29 février 1944, adressée par l'Ambassadeur de Grande-Bretagne au Mexique au Ministre des Affaires étrangères du Mexique.....	3
II. Note, en date du 29 février 1944, adressée par le Ministre des Affaires étrangères du Mexique à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne au Mexique.....	4

POUR SERVICE MILITAIRE AU CANADA ET AU MEXIQUE



Le Secrétaire d'Etat de la Justice et de la Défense  
L. E. EMERSON

28 JAN 44